CTIA
Certificat en technologie et innocuité des aliments

Université de Montréal

Faculté de médecine vétérinaire

Université de Montréal

GUIDE D'ADMISSION

Certificat en technologie et innocuité des aliments

1. EXPLORATION

- Explorer le programme de Certificat en technologie et innocuité des aliments (CTIA)
- Consulter la page Web du CTIA à l'adresse suivante: https://fmv.umontreal.ca/ctia
- Participer aux portes ouvertes de la Faculté de médecine vétérinaire et de l'Université de Montréal (Novembre)
- Consulter la page Facebook du CTIA à l'adresse suivante: https://www.facebook.com/CTIAsalubritealimentaire
- Contacter au besoin le coordonnateur du programme

2. PRÉPARATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Vérifier les conditions d'admissibilité sur le site de l'Université de Montréal à l'adresse suivante; https://admission.umontreal.ca/programmes/certificat-en-technologie-et-innocuite-des-aliments/admission-et-exigences/
- Vérifier les dates limites
- Préparer les documents à faire parvenir

3. DÉPÔT DE LA DEMANDE D'ADMISSION

- Accéder au formulaire en ligne sur le site de l'Université de Montréal
- Remplir la demande d'admission et payer les frais d'admission
- Réception d'un accusé de réception de l'Université de Montréal*
- Réception d'un courriel avec un code d'identification et le mot de passe (temporaire)*

4. APRÈS LE DÉPÔT DE LA DEMANDE

- Consulter la liste- À faire dans le centre étudiant et envoyer les documents exigés dans un délai de 10 jours ouvrables, s'ily a lieu
- Suivre son dossier dans le centre étudiant
- Étude du dossier d'admission par l'Université de Montréal et réception de la décision par courriel et dans le centre étudiant*
- Accepter l'offre d'admission dans le centre étudiant et payer le dépôt exigé s'il y a lieu
- Activer votre adresse courriel de l'Université de Montréal

5. APRÈS L'INSCRIPTION

- Faire son choix de cours dans le centre étudiant
- S'il y a lieu, s'assurer de remplir les conditions et en faire la preuve
- Préparer sa rentrée à l'UdeM (faire une demande de carte d'étudiant, de bourse, etc.)
- Assister à la séance d'accueil du programme CTIA (début septembre)
- Prendre connaissance du guide Zoom, guide StudiUM, du règlement disciplinaire sur le plagiat, etc.

*Aucune action n'est requise de la part de l'étudiant